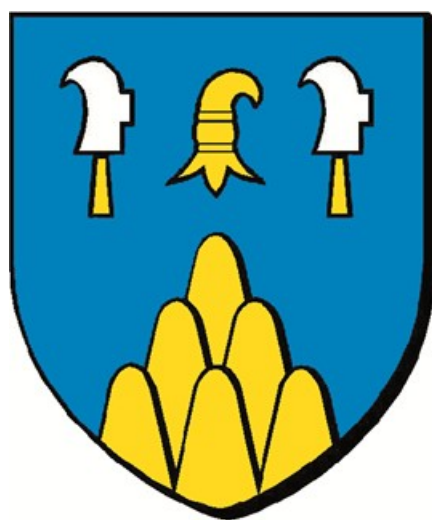


DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Commune de Beaumont



CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 mars 2024

Réunion du Conseil municipal du 19 mars 2024

HOTEL DE VILLE - SALLE DES ASSEMBLEES

ORDRE DU JOUR :

Affaires générales.....	4
Note de synthèse N° 24-03-19- 1.....	5
APPROBATION DU PROCES VERBAL SUITE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024.....	5
Finances et Vie économique.....	6
Note de synthèse N° 24-03-19- 2.....	7
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023.....	8
Note de synthèse N° 24-03-19- 3.....	9
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 Budget Principal.....	11
Note de synthèse N° 24-03-19- 4.....	22
BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RESULTAT DE CLÔTURE 2023.....	23
Note de synthèse N° 24-03-19- 5.....	24
TAUX D'IMPOSITION 2024.....	26
Note de synthèse N° 24-03-19- 6.....	27
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT AMENAGEMENT CHEMIN VERT ET TRAVAUX CHATAIGNERAIE (HORS ENS).....	28
Note de synthèse N° 24-03-19- 7.....	29
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT - SCHEMA DE VIDEOPROTECTION.....	30
Note de synthèse N° 24-03-19- 8.....	31
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT POUR LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA CHATAIGNERAIE.....	32
Note de synthèse N° 24-03-19- 9.....	33
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN ZAY.....	34

Note de synthèse N° 24-03-19- 10.....	35
BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget Principal.....	38
Animations, vie associative, sportive, culturelle.....	51
Note de synthèse N° 24-03-19- 11.....	52
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2024 EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS BEAUMONTOISES.....	53
Grands travaux et Aménagement du territoire.....	55
Note de synthèse N° 24-03-19- 12.....	56
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES DE CESSION D'UNE EMPRISE DE 610 m ² DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BB n°270(A).....	58
Questions diverses.....	60

Affaires générales

Ville de Beaumont (63)

NOTE DE SYNTHÈSE N° 24-03-19- 1

**APPROBATION DU PROCES VERBAL SUITE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 15
FEVRIER 2024**

Rapporteur : M. CUZIN

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le procès verbal de la séance du 15 février 2024

Pour

Contre

Abstention

Finances et Vie économique

Ville de Beaumont (63)

NOTE DE SYNTHÈSE N° 24-03-19- 2

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : M. NEHEMIE

Le compte de gestion 2023 établi par les services du Trésor, sous la responsabilité de Monsieur LOYE, Trésorier Principal de Clermont Auvergne Métropole et Amendes fait apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE			
Section de fonctionnement	11 619 383.95 €	12 334 573.64 €	(+) 715 189.69 €
Section d'investissement	3 276 977.05 €	3 245 243.75 €	(-) 31 733.30 €
Résultat de l'exercice			(+) 683 456.39 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1			
			SOLDE réalisation + reports
Report en section de fonctionnement		1 084 333.46 €	1 799 523.15 €
Report en section d'investissement		550.122.86 €	518 389.56 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023			2 317 912.71 €

Le vote du Compte de Gestion porte sur l'approbation de la sincérité, de la régularité et de la légalité de ces écritures.

La note de synthèse et le projet de délibération ont été présentés à la commission Finances et Vie économique du 21 mars 2023,

Dès lors Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2023 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune, et de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Projet de délibération

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 présenté par le Trésorier Principal,
Vu la note de synthèse présentée à la commission Finances et Vie économique du 11 mars 2024,
Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le Trésorier Principal, est conforme au compte administratif de la commune et fait apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE			
Section de fonctionnement	11 619 383.95 €	12 334 573.64 €	(+) 715 189.69 €
Section d'investissement	3 276 977.05 €	3 245 243.75 €	(-) 31 733.30 €
Résultat de l'exercice			(+) 683 456.39 €

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	SOLDE réalisation + reports	
Report en section de fonctionnement	1 084 333.46 €	1 799 523.15 €
Report en section d'investissement	550.122.86 €	518 389.56 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023		2 317 912.71 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 établi par Monsieur LOYE, Trésorier Principal,
- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour

Contre

Abstention

Ville de Beaumont (63)

NOTE DE SYNTHÈSE N° 24-03-19- 3

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 Budget Principal

Rapporteur : M. NEHEMIE

Il est proposé au Conseil municipal d'entériner les données arrêtées du compte administratif 2023 dont les réalisations et résultats sont les suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE			
Section de fonctionnement	11 619 383.95 €	12 334 573.64 €	(+) 715 189.69 €
Section d'investissement	3 276 977.05 €	3 245 243.75 €	(-) 31 733.30 €
Résultat de l'exercice			(+) 683 456.39 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1			SOLDE réalisation + reports
Report en section de fonctionnement		1 084 333.46 €	1 799 523.15 €
Report en section d'investissement		550 122.86 €	518 389.56 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023			
Section de fonctionnement	11 619 383.95 €	13 418 907.10 €	
Section d'investissement	3 276 977.05 €	3 795 366.61 €	
TOTAL	14 896 361.00 €	17 214 273.71 €	2 317 912.71 €
RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1			
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	977 026.20 €	30 793.55 €	(-) 946 232.65 €
RÉSULTAT CUMULÉ			Résultat de clôture
Section de fonctionnement	11 619 383.95 €	13 418 907.10 €	
Section d'investissement	4 254 003.25 €	3 826 160.16 €	
TOTAL CUMULÉ	15 873 387.20 €	17 245 067.26 €	1 371 680.06 €

Le résultat brut global de clôture 2023 est de 2 317 912.71 € et le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est de 1 371 680.06 €.

Ce document est en parfaite concordance avec le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier Principal.

Des tableaux récapitulatifs sont joints en annexe.

La note de synthèse détaillée, jointe en annexe, et le projet de délibération ont été présentés à la commission Finances et Vie économique du 11 mars 2024.

Dès lors Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'arrêter le compte administratif du budget principal 2023 aux sommes figurant aux tableaux joints en annexe.

Projet de délibération

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 présenté par le Trésorier Principal,

Vu la note de synthèse présentée à la commission Finances et Vie économique le 11 mars 2024,

Considérant que l'exécution du budget principal 2023 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE			
Section de fonctionnement	11 619 383.95 €	12 334 573.64 €	(+) 715 189.69 €
Section d'investissement	3 276 977.05 €	3 245 243.75 €	(-) 31 733.30 €
Résultat de l'exercice			(+) 683 456.39 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1			SOLDE réalisation + reports
Report en section de fonctionnement		1 084 333.46 €	1 799 523.15 €
Report en section d'investissement		550 122.86 €	518 389.56 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023			
Section de fonctionnement	11 619 383.95 €	13 418 907.10 €	
Section d'investissement	3 276 977.05 €	3 795 366.61 €	
TOTAL	14 896 361.00 €	17 214 273.71 €	2 317 912.71 €
RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1			
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	977 026.20 €	30 793.55 €	(-) 946 232.65 €
RÉSULTAT CUMULÉ			Résultat de clôture
Section de fonctionnement	11 619 383.95 €	13 418 907.10 €	
Section d'investissement	4 254 003.25 €	3 826 160.16 €	
TOTAL CUMULÉ	15 873 387.20 €	17 245 067.26 €	1 371 680.06 €

Considérant que ce document est en parfaite concordance avec le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier Principal.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'ARRÊTER** le compte administratif du budget principal 2023 aux sommes figurant aux tableaux joints en annexe.

Pour

Contre

Abstention

VILLE DE BEAUMONT (63)

Note de synthèse N° 2024/03/19/4

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Budget Principal

Rapporteur : Patrick NEHEMIE

NOTE SUR LES PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIERES

Le compte administratif 2023 a été évoqué à l'occasion du ROB 2024, les chiffres présentés alors n'étaient pas définitifs. Cette note entend présenter les données finales après les derniers ajustements passés en lien avec le Trésor Public.

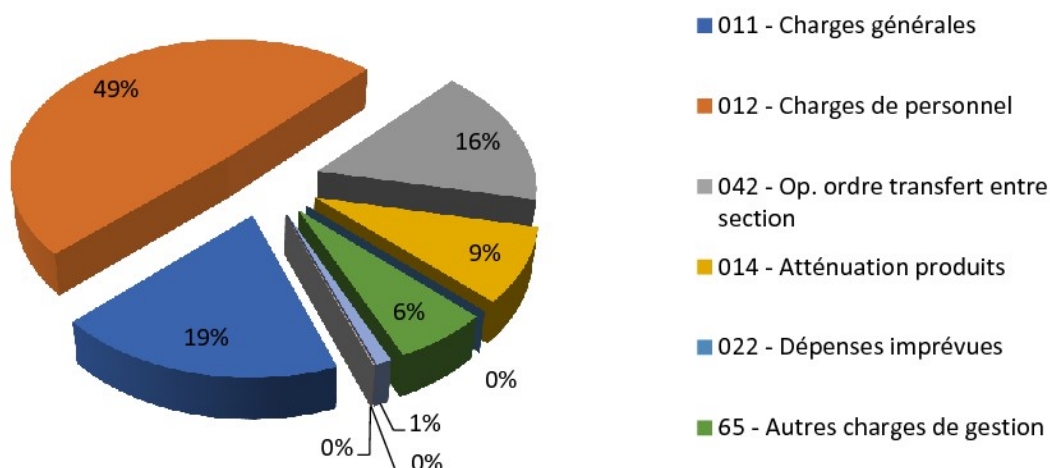
Dans l'essence, la section de fonctionnement (I) en sa partie « dépense » a pu encaisser le choc des coûts de l'énergie et de l'inflation (A). Parallèlement, sa partie « recette » a permis de dégager un excédent confortable (B).

La section d'investissement (II) témoigne d'une accélération des dépenses (A) tandis que les recettes issues à la fois de subventions et de cessions patrimoniales permettent, ici aussi, de dégager un excédent (B).

I/ Commentaires afférents à la section de fonctionnement

	DEPENSE				
	Chapitre	BP 2023	Crédits ouverts 2023	CA 2023	Solde
FONCTIONNEMENT	011 - Charges générales	2 252 497,20 €	2 441 186,92 €	2 160 200,85 €	280 986,07 €
	012 - Charges de personnel	5 985 335,00 €	5 985 335,00 €	5 692 620,89 €	292 714,11 €
	042 - Op. ordre transfert entre section	450 000,00 €	1 905 316,41 €	1 893 417,23 €	11 899,18 €
	014 - Atténuation produits	1 056 728,00 €	1 056 728,00 €	1 022 514,00 €	34 214,00 €
	022 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
	65 - Autres charges de gestion	751 472,00 €	776 472,00 €	722 995,81 €	53 476,19 €
	66 - Charges financières	121 500,00 €	121 500,00 €	118 334,73 €	3 165,27 €
	67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €	3 845,44 €	1 154,56 €
	68 - Dotations aux provisions	5 500,00 €	5 500,00 €	5 455,00 €	45,00 €
	023 - Virt section investissement	915 990,26 €	692 053,55 €		
	TOTAL	11 544 022,46 €	12 989 091,88 €	11 619 383,95 €	

CA 2023 - Fonctionnement Dépense



I-A / Une section de fonctionnement dépenses (SFD) maîtrisée et sécurisée qui reste à l'épreuve des difficultés économiques.

Les principaux chapitres de cette section affichent les niveaux de réalisation suivants :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général : 2 160 K €
- Chapitre 012 : Charges de personnel : 5 692 K €
- Chapitre 014 : Atténuation de produits : 1 022 K €
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes : 722 K €

Le chapitre 011 a un niveau d'exécution à 2 160 K€ qui respecte la prévision du budget primitif. Une décision modificative a été prise par sécurité lorsque les perspectives de fin d'année en laissaient entrevoir la nécessité. Cette précaution se sera avérée, heureusement, sans objet.

Logiquement, les natures de ce chapitre sont globalement respectées. Il conviendra de noter l'importance du poste énergie-électricité qui avoisine les 426 344.25 € soit 19.74 % de la réalisation totale du chapitre.

La nature 60623 – Alimentation réalise 145 223.30 € soit 6.72 % du chapitre et correspondra essentiellement aux dépenses liées aux restaurants scolaires.

La nature 611 avec 175 505.53 € représente 8.12 % du chapitre et enregistre les dépenses afférentes à l'entretien des vêtements de travail (tous services), aux prestations de fourrières animales ainsi que les repas commandés pour le service ALSH. Figurent également quelques frais relatifs à des prestataires informatiques (« agendize » etc...) ainsi que les frais de gardiennage des bâtiments scolaires courant septembre 2023.

Les contrats de maintenance enregistrés au 6156 représentent la somme de 94 K€, l'entretien du matériel roulant, quant à lui, représente 47 K€.

L'assurance multirisques au 6161 s'élève à 40 K€ pour 2023.

Les frais d'actes et contentieux ainsi que les honoraires représente 24 K€.

Les natures présentant un dépassement de la prévision sont peu nombreuses. On y trouve notamment :

- L'eau et l'assainissement pour un dépassement de 30 K€ (dont 19 K€ concernent des régularisations du 2nd semestre 2022).
- L'alimentation pour un dépassement de 4.2 K€.
- Les frais d'affranchissement pour 8 K€.
- Les remboursements de frais à la CAM dans le cadre de l'actualisation d'une mutualisation descendante 2022 (dépassement de 17 K€).

Le chapitre 012 affiche une réalisation inférieure à la prévision. Il fut impacté par une revalorisation de la valeur du point d'indice intervenue pendant le 2^{ème} semestre 2023. L'exécution de ce chapitre bénéficie des effets d'une GPEC suivie mais également des délais entre les recrutements sur les postes vacants. Il conviendra de noter que les remplacements avec le centre de gestion auront également respecté leur enveloppe initiale de 600 K € grâce au suivi accru des besoins de remplacements et des conditions de déclenchement du remplacement. (Les services, par une réorganisation interne systématique essayant de limiter au maximum ce poste de dépenses). La différence entre 2022 et 2023 sur ce poste de dépense étant de 63 000 €.

Les principaux postes de dépenses de ce chapitre étant évidemment la rémunération du personnel qui représente la somme de 3 061 K€ pour le personnel titulaire et 281 K€ pour le personnel non titulaire et 45 K€ pour les apprentis.

Le chapitre 014 enregistre l'attribution de compensation de 949 K € au bénéfice de l'EPCI mais également le FPIC (Fond de péréquation intercommunal) à hauteur de 22 K€. Le prélèvement au titre de la loi SRU est de 44 K€ pour 2023. Il convient de noter que le FPIC et le prélèvement SRU connaissent une réalisation inférieure de 30 000 € par rapport à leur prévision.

Le chapitre 65 ne nécessite pas de commentaire spécifique. Le niveau de la subvention au CCAS a été porté à 190 000 € au lieu de 165 000 € afin de permettre au budget annexe du CCAS d'honorer les factures du SIVU de Romagnat qui a su remplacer le prestataire de livraison des repas devenu brusquement défaillant en début d'année 2023 (arrêt net de la production).

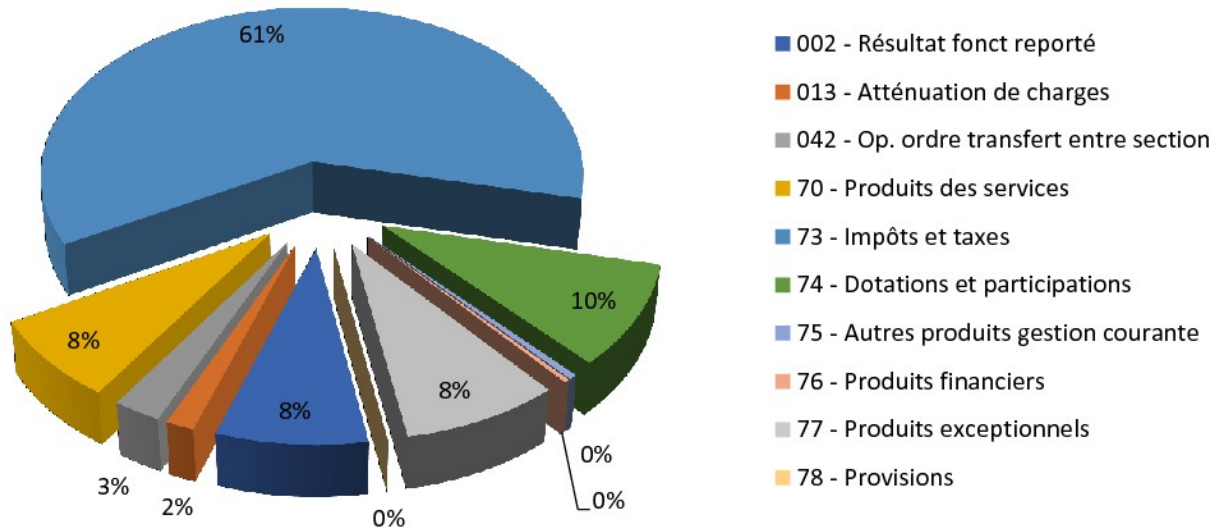
Le principal poste de dépenses de ce chapitre reste les subventions aux associations dont le volume 2023 s'élève à 297 K€.

Les charges financières enregistrées au chapitre 66 s'élèveront à 118 K € contre 81 K€ en 2022 soit une progression de 45.68 % principalement liée aux évolutions des taux d'emprunts sur 2023.

I-B/ Une section de fonctionnement recette (SFR) générant un bon excédent.

Chapitre	RECETTES			Solde
	BP 2023	Crédits ouverts 2023	CA 2023	
002 - Résultat fonct reporté	1 084 333,46 €	1 084 333,46 €	1 084 333,46 €	- €
013 - Atténuation de charges	240 000,00 €	240 000,00 €	203 907,90 €	- 36 092,10 €
042 - Op. ordre transfert entre section	17 820,00 €	346 900,41 €	343 946,12 €	
70 - Produits des services	930 349,00 €	930 349,00 €	1 031 453,39 €	101 104,39 €
73 - Impôts et taxes	8 026 092,00 €	8 026 092,00 €	8 241 154,95 €	215 062,95 €
74 - Dotations et participations	1 144 488,00 €	1 169 488,00 €	1 280 149,58 €	110 661,58 €
75 - Autres produits gestion courante	54 522,00 €	54 522,00 €	61 339,28 €	6 817,28 €
76 - Produits financiers	38 418,00 €	38 418,00 €	38 418,00 €	- €
77 - Produits exceptionnels	8 000,00 €	1 094 236,00 €	1 134 204,42 €	39 968,42 €
78 - Provisions	- €	4 753,01 €	- €	4 753,01 €
TOTAL	11 544 022,46 €	12 989 091,88 €	13 418 907,10 €	

CA 2023 - Fonctionnement Recette



La section de fonctionnement - recettes présente un excédent de 429 815 €.

Le Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté représente 1 084 333.46 € soit 8.35% du total des recettes de fonctionnement.

Le Chapitre 013 - Atténuation de charges représente 1.57 % des recettes totales de la section de fonctionnement (203 907.90 €). Avec une prévision initiale de 240 000 € comme les années précédentes, cet exercice ne réalise pas l'intégralité de la prévision. Ceci s'expliquant d'une part, par les évolutions des conditions de remboursements de l'assurance risque statutaire et d'autres part par l'évolution quantitative des risques effectivement couverts sur 2023.

Le chapitre 70 – Produits des services est réalisé à hauteur de 1 031 453.39 € soit 10.87 % de plus que le niveau initialement prévu. Ceci est essentiellement constaté sur les remboursements de frais au titre des mutualisations descendantes, tant pour la masse salariale remboursée (+37 K€) que pour les dépenses directement liées aux compétences mutualisées (+56 K€). Le chapitre confirme la nouvelle dynamique, constatée depuis 2022, des services du restaurant scolaire et des services à la jeunesse (+7000 €), le centre de loisirs / ALSH (vacances et mercredi +39 K€).

Le chapitre 73 – Impôts et taxes, selon les prévisions actuelles, présente un excédent de 215 062.95 € par rapport à la prévision. Le delta prévision / réalisation se justifie par l'évolution de nos bases réelles d'imposition ainsi que du montant du coefficient correcteur 2023.

Ce chapitre a connu les réalisations suivantes dans le temps.

2020	2021	2022	2023
7 242 164.17 €	7 382 910.72 €	7 711 801.86 €	8 241 154.95 €
Variation p/r N-1	+ 1.94 %	+ 4.45 %	+ 6.86%

L'évolution de l'ordre de 6.86 % entre 2022 et 2023 étant principalement justifiée par l'évolution législative des bases d'impositions. Cette augmentation est néanmoins pondérée par une diminution des droits de mutation à titre onéreux représentant 293 568.43 € contre une prévision initiale de 330 000 €.

Le chapitre 74 – Dotations et Participation réalise 110 661 € de plus que sa prévision initiale. La majeure partie de cet excédent est inscrite à la nature 7478 et concernera essentiellement des régularisations de subventions CAF, mais aussi la location du COSEC pour le collège Molière qui bénéficie de la régularisation de l'année 2021-2022. La DGF 2022 atteint la somme de 624 081.00 €.

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante réalise un excédent de 6.8 K€ (locations des immeubles et tremplin).

Le chapitre 76 enregistre les remboursements de dette en intérêt par Clermont Auvergne Métropole (CAM).

Le chapitre 77 – Produits exceptionnels enregistre une recette de 1 134 K€ € trouvant son origine dans la cession des parcelles :

- BO 453 pour 135 000 €
- BC 94 pour 31 236.00 €
- BI 301 pour 400 000 €
- Ilot B Cœur de Ville pour 520 000 €
- BS 495 pour 5 000 €

La nature 7788 culmine à 43 K €, ces produits exceptionnels se justifient par le remboursement de factures d'eau erronées par la CAM (14 K€), la reprise d'un excédent exceptionnel de la régie DEVS datant d'avant 2021 (+ 21 K€) et des remboursements perçus des assurances de la Collectivité en matière de litiges.

II/ Commentaires afférents à la section d'investissement du Budget Principal.

La section d'investissement témoigne d'une accélération de la dépense, conformément aux propos tenus dans le ROB 2023 (A). Les recettes permettent de dégager un excédent et témoignent de l'arrivée attendue des premières subventions pour la rénovation Jean Zay (B).

II-A/ Une accélération visible des dépenses.

Les taux de réalisation de dépenses d'investissements pour 2022 et 2023 sont les suivants :

Chapitres	2022			2023		
	Crédits ouverts	Réalisation	% réalisé	Crédits ouverts	Réalisation	% réalisé
16	429 200.00 €	429 200.00 €	100.00%	425 500.00 €	425 239.15 €	99.94 %
20	442 644.01 €	119 497.43 €	27.00 %	726 358.30 €	180 133.65 €	24.80 %
21	1 513 488.14 €	796 414.61 €	52.62 %	3 787 843.88 €	1 309 003.27 €	34.56 %
TOTAL REALISATION		1 345 112.04		TOTAL REALISATION	1 914 376.07	

Le volume financier des dépenses de ces 3 chapitres cumulés au 31/12/2023 augmente de 42.32 % par rapport à n-1.

Le chapitre 16 enregistre les remboursements de la dette en capital.

Le chapitre 20 enregistre principalement des frais d'études relatifs à :

- L'étude de mobilité et de stationnement dans le centre bourg dans le cadre de l'ORT
- L'étude de diagnostic de circulation sur le territoire communal
- Les frais de missions d'AMO dans le cadre du projet de rénovation du groupe scolaire Jean Zay
- Le paiement des indemnités aux candidats non retenus dans le cadre de l'appel à projet Cœur de Ville
- Les diverses études d'accessibilités pour des bâtiments communaux (Local peintre, Stade de l'Artière, les Chabades, Espace Limagne ...).
- Les missions d'études relatives à l'application du Décret Tertiaire.
- Divers licences informatique et logiciel métiers donc licence office 365, Adobe ainsi que le module permettant de pratiquer les AP/CP pour la gestion pluriannuelle des investissements.

Le chapitre 21 affiche quant à lui les réalisations suivantes (liste non exhaustive) :

- Diverses acquisitions de terrains dont le versement du solde de l'acquisition de l'ilot B à l'EPF Auvergne en vue de la cession à Novalys.
- Des travaux d'aménagement paysager dans le cadre du plan de gestion de l'ENS Chataigneraie, de la requalification du chemin parc du Bray et du parking de l'Artière,
- Des travaux de renforcement structurel au cloître Saint Benoit
- Reprise de l'étanchéité de la toiture de la Maison des Beaumontois
- Travaux de clôture au complexe sportif de l'Artière.
- De l'aménagement des abords de la chapelle de l'Agneau
- Reconstruction d'un terrain de pétanque à proximité de la maison de l'Europe.
- Installation de la climatisation au multi accueil de la Mourette
- Sonorisation et équipement lumineux de la scène extérieure de la Ruche
- Rénovation du sol souple de l'aire de jeux de l'Ecole maternelle du Masage et acquisition d'une structure nouvelle.
- Création et motorisation d'un portail au stade de l'Artière
- Acquisition de véhicules pour les services (véhicule « réform » avec son broyeur frontal, camion benne pour espaces verts et acquisition d'une tondeuse auto portée).
- Divers mobiliers de bureau, d'informatique, d'outillages techniques pour les services.

Restes à Réaliser 2023 - Dépenses	
Chapitre / Opération	Montants (€)
Chapitre 20	381 393.21 €
Chapitre 204	231 812.16 €
Chapitre 21	363 820.83 €
<i>Pour information : Opération 104 (inclus chapitre 21)</i>	<i>50 253.73 €</i>
TOTAL	977 026.20 €

L'intégration des RAR au réalisé figurant au CA 2023 induirait les taux de réalisation suivants :

- Chapitre 20 : Réalisation de 77.31 % pour un montant de 561 526.86 €
- Chapitre 21 : Réalisation de 44.16 % pour un montant de 1 672 824.10 €

II-B/ Des recettes d'investissement permettant de dégager un excédent sur l'exercice.

Avec un montant affiché de 3 795 366.61 €, les recettes d'investissements sont constituées essentiellement par :

- L'affectation des résultats 2022 pour 550 122.86 €
- Les écritures d'ordres du chapitre 040 présentant un total de 1 893 417.23 € reprenant :
 - o 1 420 K € au titre des recettes constatant les sorties de l'actif des parcelles citée dans l'analyse du chapitre 77.
 - o 473 K€ d'amortissements des immobilisations
- Le remboursement de la dette en capital par la CAM pour le transfert de compétence de la Voirie pour 189 753.33 €
- Le FCTVA pour la somme de 188 493.88 €
- Des subventions à hauteur de 204 K€ pour les opérations suivantes :
 - o 130 K€ de fond de soutien métropolitain pour le projet de rénovation Jean Zay
 - o 26 K € de solde du DSIL pour la restructuration de la MDB
 - o 27 K€ pour le solde de la subvention « socle numérique » pour les écoles
 - o 21 K € pour l'installation de la climatisation au multi accueil de la Mourette.

Aucun recours à l'emprunt n'a été nécessaire pour couvrir les dépenses d'investissement 2023

En sus, une somme de 30 793.55 € figurera aux Restes à Réaliser en partie Recette.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Budget Principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 441 186.92	2 160 200.85	23 338.73	257 647.34
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMI	5 985 335.00	5 692 620.89		292 714.11
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 056 728.00	1 022 514.00		34 214.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANT	776 472.00	722 995.81		53 476.19
66	CHARGES FINANCIERES	121 500.00	118 334.73		3 165.27
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00	3 845.44		1 154.56
68	DEPRECIATION COMPTE DE TIERS	5 500.00	5 455.00		45.00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNE	0.00	0.00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 391 721.92	9 725 966.72	23 338.73	642 416.47
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEME	692 053.55			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN	1 910 316.41	1 893 417.23		16 899.18
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 602 369.96	1 893 417.23		708 952.73
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		12 994 091.88	11 619 383.95	23 338.73	1 351 369.20
Pour information					
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Crédits annulés
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	240 000.00	203 907.90		36 092.10
70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES	930 349.00	1 031 453.39		(-) 101 104.39
73	REMBOURSEMENTS. SUBVENTIONS. PARTICI	8 026 092.00	8 241 154.95		(-) 215 062.95
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 169 488.00	1 280 149.58		(-) 110 661.58
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	54 522.00	61 339.28		(-) 6 817.28
76	PRODUITS FINANCIERS	38 418.00	38 418.00		0.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 099 236.00	1 134 204.42		(-) 34 968.42
78	REPRISES SUR AMT ET PROVISIONS	4 753.01	0.00		4 753.01
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 562 858.01	11 990 627.52		(-) 427 769.51
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	346 900.41	343 946.12		2 954.29
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		346 900.41	343 946.12		2 954.29
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		11 909 758.42	12 334 573.64		(-) 424 815.22
Pour information					
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 084 333.46			

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Budget Principal

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20 204 21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	726 358.30 346 021.00 3 787 843.88	180 133.65 109 400.88 1 309 003.27	381 393.21 231 812.16 363 820.83	164 831.44 4 807.96 2 115 019.78
Total des dépenses d'équipement		4 860 223.18	1 598 537.80	977 026.20	2 284 659.18
10 16 27 020	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPENSES IMPREVUES	500.00 425 500.00 450 000.00 700.00	255.11 425 239.15 426 035.99		244.89 260.85 23 964.01 700.00
Total des dépenses financières		876 700.00	851 530.25		25 169.75
Total des dépenses réelles d'investissement		5 736 923.18	2 450 068.05		2 309 828.93
040 041	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE OPERATIONS PATRIMONIALES	346 900.41 1 968 500.00	343 946.12 482 962.88		2 954.29 1 485 537.12
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 315 400.41	826 909.00		1 488 491.41
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		8 052 323.59	3 276 977.05		3 798 320.34
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0.00			

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (hors RAR)
13 16	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	45 395.20 0.00	204 771.82 0.00	30 793.55	(-) 159 376.62
Total des recettes d'équipement		45 395.20	204 771.82		(-) 159 376.62
10 1068 27 024	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Excédents de fonct. capitalisés AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	280 000.00 238 408.57 161 763.00 2 205 764.00	235 929.92 238 408.57 189 753.33		44 070.08 0.00 (-) 27 990.33
Total des recettes financières		2 885 935.57	664 091.82		2 221 843.75
Total des recettes réelles d'investissement		2 931 330.77	868 863.64		2 062 467.13
021 040 041	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEME OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE OPERATIONS PATRIMONIALES	692 053.55 1 910 316.41 1 968 500.00	1 893 417.23 482 962.88		16 899.18 1 485 537.12
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 570 869.96	2 376 380.11		2 194 489.85
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 502 200.73	3 245 243.75	30 793.55	4 807 079.84
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		550 122.86 €			

Ville de Beaumont (63)

NOTE DE SYNTHÈSE N° 24-03-19- 4

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RESULTAT DE CLÔTURE 2023

Rapporteur : M. NEHEMIE

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 du budget principal de la commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2023 s'élève à 1 799 523.15 €.

Il est rappelé qu'en application de cette même instruction, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité, sur le budget concerné,

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement y compris l'éventuel déficit des restes à réaliser (compte 1068),
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur- compte 002) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

La note de synthèse et le projet de délibération ont été présentés à la commission Finances et Vie économique du 11 mars 2024.

Dès lors Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 de la manière suivante

	Résultat d'investissement 2023 (après RAR)	Résultat de fonctionnement 2023	Affectation proposée 2024	
			Mise en réserves (compte 1068)	Report en fonctionnement (compte 002)
Budget Principal	-427 843.09 €	1 799 523.15 €	427 843.09 €	1 371 680.06 €

Ces opérations seront intégrées au budget primitif 2024.

Projet de délibération

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RESULTAT DE CLÔTURE 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12,

Vu le compte administratif 2023 du budget principal de la commune, approuvé par délibération n°24-03-19- 3 du Conseil municipal du 19 mars 2024,

Vu la note de synthèse présentée à la commission Finances et Vie économique du 11 mars 2024,

Considérant l'excédent de 1 799 523.15 € constaté au compte administratif de l'exercice 2023,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'AFFECTER** l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2023 de la manière suivante :

	Résultat d'investissement 2023 (après RAR)	Résultat de fonctionnement 2023	Affectation proposée 2024	
			Mise en réserves (compte 1068)	Report en fonctionnement (compte 002)
Budget Principal	-427 843.09 €	1 799 523.15 €	427 843.09 €	1 371 680.06 €

Pour

Contre

Abstention

Ville de Beaumont (63)

NOTE DE SYNTHÈSE N° 24-03-19- 5

TAUX D'IMPOSITION 2024

Rapporteur : M. NEHEMIE

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement aura été de 30 % en 2021 puis 65 % en 2022.

A compter de 2023 plus aucun ménage ne paiera la taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La Collectivité retrouvant néanmoins un pouvoir de taux sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Sont ainsi concernés :

- Les résidences secondaires ;
- Les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations, et organismes privés non retenues à la CFE ;
- Les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'Etat ou des collectivités locales et non exonérées en application du 1° du II de l'article 1408 du CGI ;
- Et les logements vacants depuis plus de deux ans, sous réserve d'une délibération d'institution de la THLV prise par la Commune avant le 28 février 2023.

Pour ces cas dérogatoires, la Collectivité à l'obligation de voter un taux de Taxe d'habitation au titre de l'année 2024.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation pour la partie « habitation principale » est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Ce produit de la part départementale de TFPB est ajusté tous les ans en fonction d'un coefficient correcteur dit COCO.

Le rapport d'orientations budgétaires du 15 février 2024 a permis de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2024 notamment la stabilité des impôts directs afin de ne pas augmenter la pression fiscale des ménages.

La note de synthèse et le projet de délibération ont été présentés à la commission Finances et Vie économique du 11 mars 2024.

Dès lors Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter les taux d'imposition ci-dessous :

Taxes	Taux 2023	Proposition pour 2024
Taxe d'Habitation (RS)	12.52 %	12.52 %
Taxe sur le foncier bâti communal	40.81%	40.81%
Taxe sur le foncier non bâti	86.90%	86.90%

Le produit fiscal attendu est estimé à 6 957 810 € après déduction du coefficient correcteur estimé à 427 296 €.

Projet de délibération

TAUX D'IMPOSITION 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Générale des Impôts,

Vu la note de synthèse présentée à la commission Finances et Vie économique du 11 mars 2024,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition communaux des taxes suivantes pour l'année 2024 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation hors résidence principale ;

Considérant le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes ;

Considérant le souhait de la commune de ne pas augmenter la pression fiscale ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter les taux ci-dessous :

Taxes	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'Habitation (RS)	12.52 %	12.52 %
Taxe sur le foncier bâti communal	40.81%	40.81%
Taxe sur le foncier non bâti	86.90%	86.90%

Pour

Contre

Abstention

Ville de Beaumont (63)

NOTE DE SYNTHÈSE N° 24-03-19- 6

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT
AMENAGEMENT CHEMIN VERT ET TRAVAUX CHATAIGNERAIE (HORS ENS)**

Rapporteur : M. NEHEMIE

Dans le cadre du vote du budget primitif, il est rappelé que l'exercice 2024 sera la première itération du budget en M57. Cette nouvelle nomenclature comptable permet à la collectivité d'adopter une gestion pluriannuelle des investissements ou de certains projets dont il est certain que la réalisation s'étalera sur plusieurs exercices.

Conscient que certains projets et ambitions du mandat 2020-2026 entraînent dans ce cadre, la Collectivité s'organise pour permettre une gestion partielle de la section d'investissement avec l'outil AP/CP (Autorisation de programme et Crédits de paiement).

Au jour du vote du budget, il est proposé de créer une première AP portant sur les projets relatifs aux acquisitions et travaux d'aménagements du chemin vert et de la Châtaigneraie (hors plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible)

Les données disponibles permettent de proposer la planification suivante :

Montant global de l'AP : 45 000 € TTC

CP année 2024 : 15 000 €

CP année 2025 : 15 000 €

CP année 2026 : 15 000 €

Il est précisé que cette AP est construite avec les données prévisionnelles de l'opération, elle pourra être adaptée par voie de délibération en cas de besoin.

Projet de délibération

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT AMENAGEMENT CHEMIN VERT ET TRAVAUX CHATAIGNERAIE (HORS ENS)

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3 ;

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédits de paiement, AP /CP est nécessaire au suivi des opérations d'acquisitions et travaux réalisés pour l'aménagement du Chemin vert et de la Châtaigneraie (hors plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE DECIDER** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs aux acquisitions et travaux menés pour l'aménagement du chemin vert et de la Châtaigneraie (hors plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible) ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 45 000 € TTC

CP année 2024 : 15 000 €

CP année 2025 : 15 000 €

CP année 2026 : 15 000 €

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2024 à hauteur de 15 000.00 € - Nature 2111

Pour

Contre

Abstention

Ville de Beaumont (63)

NOTE DE SYNTHÈSE N° 24-03-19- 7

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT - SCHEMA DE
VIDEOPROTECTION**

Rapporteur : M. NEHEMIE

Dans le cadre du vote du budget primitif, il est rappelé que l'exercice 2024 sera la première itération du budget en M57. Cette nouvelle nomenclature comptable permet à la collectivité d'adopter une gestion pluriannuelle des investissements ou de certains projets dont il est certains que la réalisation s'étalera sur plusieurs exercices.

Conscient que certains projets et ambition du mandat 2020-2026 entraînent dans ce cadre, la Collectivité s'organise pour permettre une gestion partielle de la section d'investissement avec l'outil AP/CP (Autorisation de programme et Crédit de paiement).

Au jour du vote du budget, il est proposé de créer une première AP portant sur le projet de déploiement d'un système de vidéo protection.

Les données disponibles permettent de proposer la planification suivante :

Montant global de l'AP : 115 000 € TTC

CP année 2024 : 75 000 €

CP année 2025 : 20 000 €

CP année 2026 : 20 000 €

Il est précisé que cette AP est construite avec les données prévisionnelles de l'opération, elle pourra être adaptée par voie de délibération en cas de besoin.

Projet de délibération

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT - SCHEMA DE VIDEOPROTECTION

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3 ;

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP est nécessaire au suivi des travaux réalisés pour le déploiement d'un système de vidéo protection.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE DECIDER** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs aux travaux menés pour le déploiement d'un système de vidéo protection ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 115 000 € TTC

CP année 2024 : 75 000 €

CP année 2025 : 20 000 €

CP année 2026 : 20 000 €

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2024 à hauteur de 75 000.00 € - Nature 2158

Pour

Contre

Abstention

Ville de Beaumont (63)

NOTE DE SYNTHÈSE N° 24-03-19- 8

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT
POUR LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA
CHATAIGNERAIE**

Rapporteur : M. NEHEMIE

Dans le cadre du vote du budget primitif, il est rappelé que l'exercice 2024 sera la première itération du budget en M57. Cette nouvelle nomenclature comptable permet à la collectivité d'adopter une gestion pluriannuelle des investissements ou de certains projets dont il est certains que la réalisation s'étalera sur plusieurs exercices.

Conscient que certains projets et ambitions du mandat 2020-2026 entraînent dans ce cadre, la Collectivité s'organise pour permettre une gestion partielle de la section d'investissement avec l'outil AP/CP (Autorisation de programme et Crédits de paiement).

Au jour du vote du budget, il est proposé de créer une première AP portant sur les travaux inscrits au titre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la Châtaigneraie en lien avec l'Office National des Forêts .

Les données disponibles permettent de proposer la planification suivante :

Montant global de l'AP : 36 000 € TTC

CP année 2024 : 12 000 €

CP année 2025 : 12 000 €

CP année 2026 : 12 000 €

Il est précisé que cette AP est construite avec les données prévisionnelles de l'opération, elle pourra être adaptée par voie de délibération en cas de besoin.

Projet de délibération

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT POUR LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA CHATAIGNERAIE

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3 ;

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédits de paiement, AP /CP est nécessaire au suivi des travaux réalisés pour le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la Châtaigneraie en lien avec l'Office National des Forêts.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE DECIDER** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs aux travaux menés dans le cadre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la Châtaigneraie en lien avec l'Office National des Forêts.

Montant global de l'AP : 36 000 € TTC

CP année 2024 : 12 000 €

CP année 2025 : 12 000 €

CP année 2026 : 12 000 €

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2024 à hauteur de 12 000.00 € - Nature 2128

Pour

Contre

Abstention

Ville de Beaumont (63)

NOTE DE SYNTHÈSE N° 24-03-19- 9

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT
RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN ZAY**

Rapporteur : M. NEHEMIE

Dans le cadre du vote du budget primitif, il est rappelé que l'exercice 2024 sera la première itération du budget en M57. Cette nouvelle nomenclature comptable permet à la collectivité d'adopter une gestion pluriannuelle des investissements ou de certains projets dont il est certains que la réalisation s'étalera sur plusieurs exercices.

Conscient que certains projets et ambitions du mandat 2020-2026 entraînent dans ce cadre, la Collectivité s'organise pour permettre une gestion partielle de la section d'investissement avec l'outil AP/CP (Autorisation de programme et Crédits de paiement).

Au jour du vote du budget, il est proposé de créer une première AP portant sur le projet de rénovation du groupe scolaire Jean Zay.

Les données disponibles permettent de proposer la planification suivante :

Montant global de l'AP : 11 874 000.00 € TTC

CP année 2024 : 1 344 200 €

CP année 2025 : 4 350 000 €

CP année 2026 : 3 350 000 €

CP année 2027 : 2 829 800 €

Il est précisé que cette AP est construite avec les données prévisionnelles de l'opération, elle devra être adaptée courant 2024 en fonction de la sélection finale du candidat qui aura lieu après le vote des budgets 2024 en avril 2024.

Projet de délibération

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN ZAY

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3 ;

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédits de paiement, AP/CP est nécessaire au montage du projet pluriannuel de rénovation du groupe scolaire Jean Zay ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE DECIDER** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation du projet de rénovation du groupe scolaire Jean Zay ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 11 874 000.00 € TTC

CP année 2024 : 1 344 200 €

CP année 2025 : 4 350 000 €

CP année 2026 : 3 350 000 €

CP année 2027 : 2 829 800 €

Les financements seront intégrés au budget 2024 lorsque les arrêtés attributifs seront notifiés à la Commune.

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2024 à hauteur de 1 344 200.00 €
- **DE RAPPELLER** que la présente AP/CP devra faire l'objet d'une adaptation suite à la sélection finale du candidat retenu dans le cadre du MGP qui aura lieu après le vote du budget 2024.

Pour

Contre

Abstention

Ville de Beaumont (63)

NOTE DE SYNTHÈSE N° 24-03-19- 10

BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget Principal

Rapporteur : M. NEHEMIE

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter le budget primitif 2024 lequel s'établit ainsi :

INTITULÉ	Ch.	BP 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		12 015 157.06 €
Excédent de Fonct. Repor.	002	1 371 680,06 €
Atténuation de Charges	013	203 000,00 €
Op. d'Ordre Trans. entre Section	042	20 000,00 €
Produits des Services	70	984 000,00 €
Impôts et Taxes	73	675 142,00 €
Fiscalité locale (M57)	731	7430 434.00 €
Dotations et Subventions	74	1 229 976,00 €
Autres produits de gestion courante	75	62 510,00 €
Produits Financiers	76	32 960,00 €
Produits Spécifiques	77	- €
Reprise sur provision	78	5 455,00 €

INTITULÉ	Ch.	BP 2024
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		12 015 157.06 €
Charges Générales	011	2 501 293,49 €
Charges de Personnel	012	6 330 000,00 €
Virement à la Section d'Invest.	023	829 635,57€
Op. d'Ordre Transf. entre Sect.	042	490 000,00 €
Dépenses Imprévues	022	
Participations et Subventions	65	712 800,00 €
Charges Financières	66	108 100,00 €
Charges spécifiques	67	5 000,00 €
Dotations provisions	68	6 600,00 €
Atténuations de produits	014	1 031 728.00 €

INTITULÉ	Ch.	BP 2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 037 985.20 €
Résultats investissements	001	518 389.56 €
Virement de la Section de Fonct.	021	829 635.57 €
Op. d'Ordre Transf. entre Section	040	490 000,00 €
Op. Patrimoniales	041	
Dotations	10	577 843,09 €
Subv. d'Investissement	13	148 633,55 €
Produits cessions	024	58 000.00 €
Emprunts	16	1 251 489.43 €
Autres immobilisations financières	27	163 994.00 €

INTITULÉ	Ch.	BP 2024
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		4 037 985.20 €
Déficit Reporté	001	
Op. d'Ordre Transf. entre Section	040	20 000.00 €
Op. Patrimoniales	041	0.00 €
Emprunts et Dettes Assimilées	16	430 000.00 €
Immobilisations Incorporelles	20	496 395.21 €
Subv. d'Équipement Versées	204	343 433.16 €
Immobilisations Corporelles	21	951 703.10 €
Immobilisations en Cours	23	1 496 453.73 €
Dépenses imprévues	020	0.00 €
Dotations	10	
Autres Immob. Financières	27	300 000.00 €

La note de synthèse détaillée relative à ce budget a été notifiée aux membres de l'assemblée le 6 mars 2024. Une version actualisée suite à la commission du 11 mars est jointe au présent dossier.

Projet de délibération

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Vu la note de synthèse présentée à la commission Finances et Vie économique le 11 mars 2024,

Considérant que le Conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Considérant que le du budget principal 2024 s'équilibre ainsi :

INTITULÉ	Ch.	BP 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		12 015 157.06 €
Excédent de Fonct. Repor.	002	1 371 680,06 €
Atténuation de Charges	013	203 000,00 €
Op. d'Ordre Trans. entre Section	042	20 000,00 €
Produits des Services	70	984 000,00 €
Impôts et Taxes	73	675 142,00 €
Fiscalité locale (M57)	731	7430 434.00 €
Dotations et Subventions	74	1 229 976,00 €
Autres produits de gestion courante	75	62 510,00 €
Produits Financiers	76	32 960,00 €
Produits Spécifiques	77	- €
Reprise sur provision	78	5 455,00 €

INTITULÉ	Ch.	BP 2024
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		12 015 157.06 €
Charges Générales	011	2 501 293,49 €
Charges de Personnel	012	6 330 000,00 €
Virement à la Section d'Invest.	023	829 635,57€
Op. d'Ordre Transf. entre Sect.	042	490 000,00 €
Dépenses Imprévues	022	
Participations et Subventions	65	712 800,00 €
Charges Financières	66	108 100,00 €
Charges spécifiques	67	5 000,00 €
Dotations provisions	68	6 600,00 €
Atténuations de produits	014	1 031 728.00 €

INTITULÉ	Ch.	BP 2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 037 985.20 €
Résultats investissements	001	518 389.56 €
Virement de la Section de Fonct.	021	829 635.57 €
Op. d'Ordre Transf. entre Section	040	490 000,00 €
Op. Patrimoniales	041	
Dotations	10	577 843,09 €
Subv. d'Investissement	13	148 633,55 €
Produits cessions	024	58 000.00 €
Emprunts	16	1 251 489.43 €
Autres immobilisations financières	27	163 994.00 €

INTITULÉ	Ch.	BP 2024
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		4 037 985.20 €
Déficit Reporté	001	
Op. d'Ordre Transf. entre Section	040	20 000.00 €
Op. Patrimoniales	041	0.00 €
Emprunts et Dettes Assimilées	16	430 000.00 €
Immobilisations Incorporelles	20	496 395.21 €
Subv. d'Équipement Versées	204	343 433.16 €
Immobilisations Corporelles	21	951 703.10 €
Immobilisations en Cours	23	1 496 453.73 €
Dépenses imprévues	020	0.00 €
Dotations	10	
Autres Immob. Financières	27	300 000.00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 12 015 157.06€
- Section d'investissement : 4 037 985.20 €

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Pour

Contre

Abstention

VILLE DE BEAUMONT (63)

Note de synthèse

BUDGET PRIMITIF 2024

Budget Principal

INTRODUCTION

Vous trouverez en annexe une présentation générale du budget primitif 2024 de la Ville de Beaumont, faisant apparaître pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le montant proposé pour chaque chapitre.

Le document original du budget de la ville, comprenant l'intégralité des documents et les annexes, est mis à disposition de chacun des groupes d'élus du conseil municipal.

Cette proposition de budget primitif permet de traduire dans les faits, les objectifs et projets présentés lors du rapport d'orientation budgétaire du 15 février 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

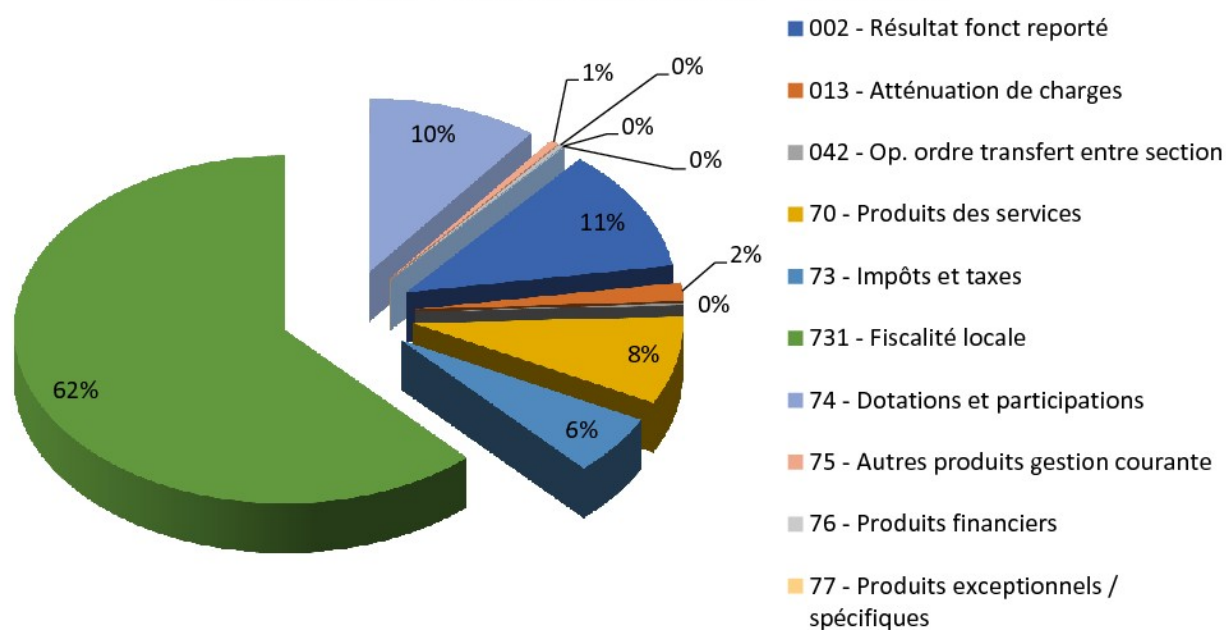
Les prévisions budgétaires ont été étudiées avec les services de façon à ce que celles-ci soient sincères et représentent les besoins prévisionnels de l'année.

A - Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement en masse se répartissent comme indiqué dans le tableau et le graphique ci-après :

INTITULÉ	Ch.	CREDITS PREVUS 2023	CRÉDITS OUVERTS 2023	BP 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		11 544 022.46 €	12 994 091.88 €	12 015 157.06 €
Excédent de Fonct. Repor.	002	1 084 333.46 €	1 084 333.46 €	1 371 680,06 €
Atténuation de Charges	013	240 000 €	240 000,00 €	203 000,00 €
Op. d'Ordre Trans. entre Section	042	17 820,00 €	346 900.41 €	20 000,00 €
Produits des Services	70	930 349.00 €	930 349.00 €	984 000,00 €
Impôts et Taxes	73	8 026 092.00 €	8 026 092.00 €	675 142,00 €
Fiscalité locale (M57)	731	-	-	7430 434.00 €
Dotations et Subventions	74	1 144 488.00 €	1 169 488.00 €	1 229 976,00 €
Autres produits de gestion courante	75	54 522.00 €	54 522.00 €	62 510,00 €
Produits Financiers	76	38 418.00 €	38418.00 €	32 960,00 €
Produits Exceptionnels	77	8 000.00 €	1 099 236.00 €	- €
Reprise sur provision	78	0,00 €	4 753.01 €	5 455,00 €

Section de Fonctionnement - Recette



Atténuation de charges (013)

Ces montants proviennent essentiellement des remboursements de l'assurance du personnel. Ces recettes sont inscrites au montant de 203 000 € au regard du réalisé 2023.

Opérations d'ordre transférables entre sections (042)

Les amortissements des subventions sont inscrits dans ce chapitre. La prévision de cette année est issue du logiciel de comptabilité après consolidation du compte administratif et du compte de gestion 2023. Toutefois, des modifications pourront être apportées en cours d'année. En effet, le passage en M57 impose l'amortissement des immobilisations acquises au prorata temporis soit dès leur mise en service en cours d'année N et non plus à compter du 01/01/N+1. De fait, les acquisitions d'immobilisations courant 2024 pourront entraîner la nécessité de revoir les crédits à ce chapitre.

Produits des services (70)

Ces recettes correspondent à la contribution des usagers des services publics de la commune, au remboursement de la mise à disposition des services à Clermont Auvergne Métropole. Ce chapitre tient compte du réalisé 2023 et des augmentations de fréquentations attendues de certains services notamment liés à la jeunesse.

Impôts et taxes (73) et Fiscalité Locale (731)

Nouveauté issue de la mise en application de la nomenclature M57, le chapitre 73 est divisé en deux chapitres différents mettant en exergue la fiscalité locale dans les recettes communales.

L'ensemble des deux chapitres présente un total de 8 105 576 € soit une augmentation de 79 484 € par rapport à 2023 (+ 0.99 %)

Le chapitre 731 comprend donc essentiellement le produit des deux taxes foncières (bâti et non bâti) dont les taux resteront inchangés en 2023. En tenant compte d'une prévision d'évolution physique des bases et anticipant une revalorisation forfaitaire législative de 2%, les contributions directes (73111) attendues s'élèvent à 6 910 934 € en augmentation par rapport à 2023.

Ce chapitre enregistre également les produits de la taxe additionnelle sur les droits de mutations à titre onéreux. Prenant acte du réalisé 2023 et du ralentissement des cessions sur le plan national, la prévision retenue est de 280 000 € soit une baisse de 50 000 € par rapport à 2023 (-15.15%)

Le chapitre 73 – Impôts et taxes est inchangé par rapport à 2023.

La dotation de solidarité de Clermont Auvergne Métropole (73212) est reconduite à hauteur de 659 K€.

Le FNGIR (Fond National de garanti individuel des ressources) est reconduit pour 15 800 €

Dotations et subventions (74)

Ce chapitre est principalement composé de la Dotation Générale de Fonctionnement (7411), estimée en diminution par rapport à 2023, principalement due à la péréquation entre collectivités. Avec une baisse de 4%, le montant prévisionnel se positionne à 600 000 €

Les autres participations proviennent principalement de la participation de la CAF au fonctionnement des multi-accueils, de la crèche familiale et du centre de loisirs. Des compensations étatiques en matière d'exonération de droit commun sur les impôts locaux ainsi que la dotation pour les titres sécurisés. (7478, 7484 et 7485).

Autres produits de gestion courante (75)

Ces recettes proviennent de la location des bâtiments et logements communaux ainsi que des studios du Tremplin. L'affectation d'un logement de l'immeuble au 6 rue maréchal foch en tant que logement d'urgence induit la suppression des loyers issus de la location de ce bien. Toutefois, ce chapitre est en légère augmentation puisqu'il tient compte des loyers perçus des logements des instituteurs. (Cf. Conseil Municipal du 13 décembre 2022).

Depuis le 01/01/2024, les charges locatives sont enregistrés dans ce chapitre et non plus dans le chapitre 70. Les crédits ont été adaptés en fonction.

Produits financiers (76)

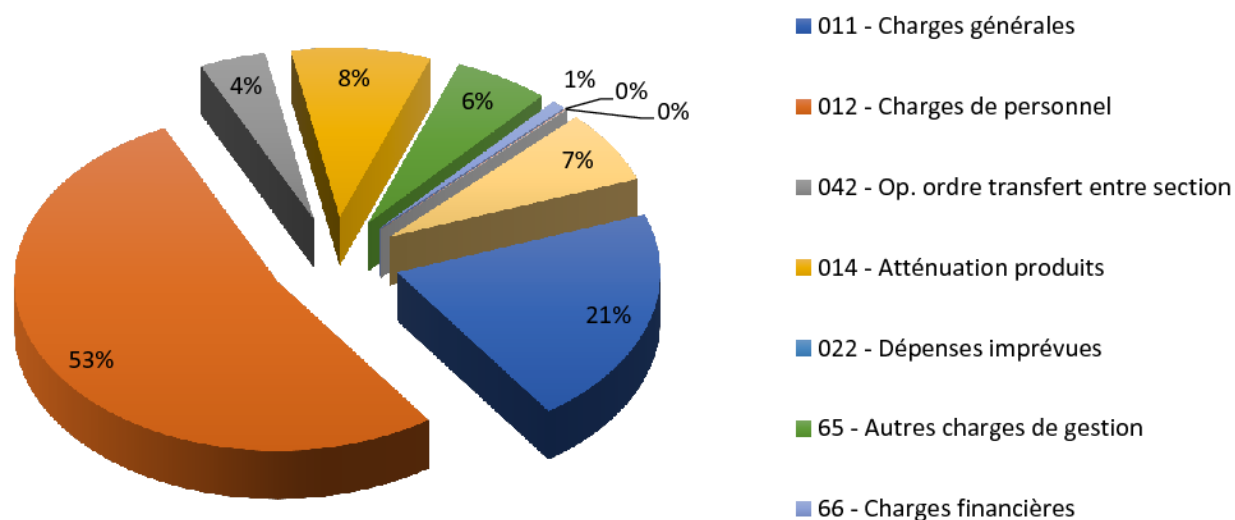
Le remboursement des intérêts de la dette dû par Clermont Auvergne Métropole s'élève à 38 K€.

B - Dépenses de fonctionnement

Le tableau et le graphique ci-après représentent les chapitres des dépenses de cette section. Comme les recettes, les principales opérations d'ordre sont rassemblées dans le chapitre 042.

INTITULÉ	Ch.	CREDITS PREVUS 2023	CRÉDITS OUVERTS 2023	BP 2024
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		11 544 022.46 €	12 994 091.88 €	12 015 157.06 €
Charges Générales	011	2 252 497,20 €	2 441 186.92€	2 501 293,49 €
Charges de Personnel	012	5 985 335,00 €	5 985 335.00 €	6 330 000,00 €
Virement à la Section d'Invest.	023	915 990.26 €	692 053.55 €	829 635.57 €
Op. d'Ordre Transf. entre Sect.	042	450 000.00 €	1 910 316.41 €	490 000,00 €
Dépenses Imprévues	022	0,00 €	0,00 €	
Participations et Subventions	65	751 472.00 €	776 472.00 €	712 800,00 €
Charges Financières	66	121 500.00 €	121 500.00 €	108 100,00 €
Charges Exceptionnelles	67	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Dotations provisions	68	5 500.00	5 500.00 €	6 600,00 €
Atténuations de produits	014	1 056 728.00 €	1 056 728.00 €	1 031 728.00 €

Section de Fonctionnement - Dépense



Charges générales (011)

Les dépenses à caractère général seront en hausse par rapport aux prévisions 2023. Ceci s'explique, comme présenté dans le rapport d'orientations budgétaires à la fois par la hausse des coûts de l'énergie, la baisse du niveau de compensation par l'Etat (amortisseur électricité ...) ainsi que l'inflation. Cette hausse est prévisionnelle car il est difficile de prévoir les tendances exactes sur l'année 2024. Les services ont été sollicités afin d'anticiper au mieux leur besoins et de chercher avant tout à financer les actions nouvelles grâce à des économies issues d'un changement d'organisation ou en prenant acte du réalisé 2023. In fine, l'évolution est contenue + 60 K € soit 2.46% d'augmentation

Charges de personnel (012)

Les charges du personnel sont réajustées à l'exécution 2023 grâce à un pilotage fin de la masse salariale et une dynamique de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences. Elles prennent en compte, l'ajout de 5 points d'indice sur toutes les grilles indiciaires de la FPT ainsi qu'une possible évolution du point d'indice courant 2024 (estimée en année pleine).

Atténuation de produits (014)

Ce chapitre correspond au reversement et à la pénalité de carence que la commune doit au titre de la loi SRU qui est estimée à 30 K€ pour 2024, à l'attribution de compensation due à Clermont Auvergne Métropole au titre des transferts de charges et de l'adhésion aux services communs, montant estimé pour 2024 à 950 725€, et au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales estimé à 50 K€.

Opérations d'ordre transférables entre section (042)

Ce chapitre correspond aux amortissements des immobilisations qui s'élèvent à 490 K€.

Autres charges de gestion courante (65)

Ce chapitre comprend la subvention versée au CCAS dont le résultat excédentaire de 2023 justifie le maintien du niveau de la subvention de fonctionnement à 165 K€.

L'enveloppe budgétaire consacrée aux associations s'élève à 270 000 € cette année dont 248 034 € sont d'ores et déjà attribués.

Les indemnités des élus, qui restent inchangées, sont également prévues dans ce chapitre.

Charges financières (66)

Ce chapitre comporte les frais liés aux remboursements des intérêts d'emprunts ajustés à l'encours existant.

Ce chapitre intègre également une prévision des frais de portage à rembourser à l'EPF AUVERGNE.

Autofinancement (023)

Grâce à la reprise des résultats du compte administratif 2023 au budget primitif, et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 835 235.57 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

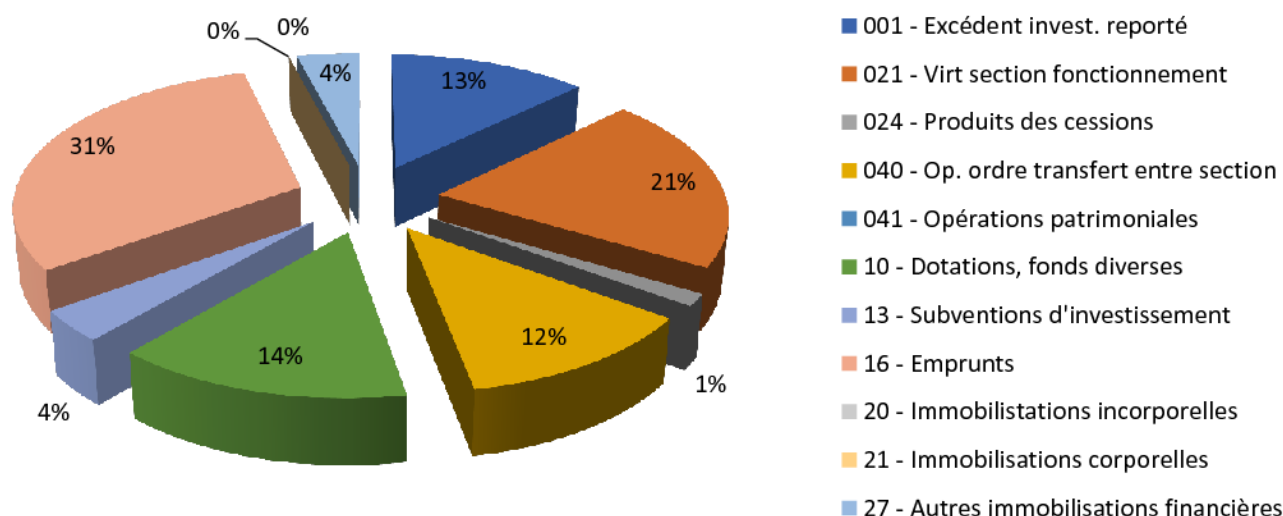
Avec un budget résolument orienté en faveur de la Jeunesse, la Commune poursuivra en 2024 les dépenses prévues au Plan pluriannuel d'investissement avec notamment la procédure de sélection pour le marché de performance énergétique concernant la rénovation du groupe scolaire Jean Zay et le démarrage des travaux. Les dépenses d'investissement ne négligeront aucune population et permettront de maintenir la qualité de vie et d'augmenter le niveau des services offerts aux usagers.

A - Recettes d'investissement

Le tableau et le graphique ci-après présentent les recettes d'investissement :

INTITULÉ	Ch.	CREDITS PREVUS 2023	CRÉDITS OUVERTS 2022	BP 2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 907 179.89 €	8 052 323.59 €	4 037 985.20 €
Résultats investissements	001	550 122.86 €	550 122.86 €	518 389.56 €
Virement de la Section de Fonct.	021	915 990.26 €	692 053.55 €	829 635.57
Op. d'Ordre Transf. entre Section	040	450 000.00 €	1 910 316.41 €	490 000,00 €
Op. Patrimoniales	041	1 968 500.00 €	1 968 500.00 €	
Dotations	10	518 408.57 €	518 408.57 €	577 843,09 €
Subvention d'Investissement	13	45 395.20 €	45 395.20 €	148 633,55 €
Produits des cessions	024	3 297 000.00 €	2 205 764.00 €	58 000.00 €
Emprunts	16	0.00 €	0,00 €	1 251 489.43€
Autres immobilisations financières	27	161 763.00 €	161 763.00 €	163 994.00 €

Section d'Investissement - Recettes



Ce chapitre correspond aux amortissements des immobilisations qui s'élèvent à 490 K€.

Produits des cessions (024)

Ce chapitre présente les recettes attendues des cessions d'éléments du patrimoine dont la perception est certaine.

Dotations, fonds divers et réserves (10)

Ce chapitre regroupe les recettes du fonds de compensation de la TVA (10222), la taxe d'aménagement (10226) estimés respectivement à 100 K€ (2022 et 2023) et 50 K€, ainsi que l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (1068) d'un montant de 427 843.09 €.

Subventions d'investissement (13)

Seules les subventions d'équipement accordées sont inscrites.

Pour 2024, figurera la somme de 30 793.55 € apparaîtra au titre des Restes à Réaliser 2023 auxquels s'ajouteront une somme correspondant à 30 % d'acompte des subventions perçues pour l'opération Jean Zay au titre du budget 2023.

Recours à l'emprunt (16)

Ainsi que ceci fut évoqué pendant le ROB 2024, un recours à l'emprunt théorique maximal de 1 251 K€ est anticipé. Ce montant sera ajusté fin d'année au regard du CA prévisionnel.

Autres immobilisations financières (27)

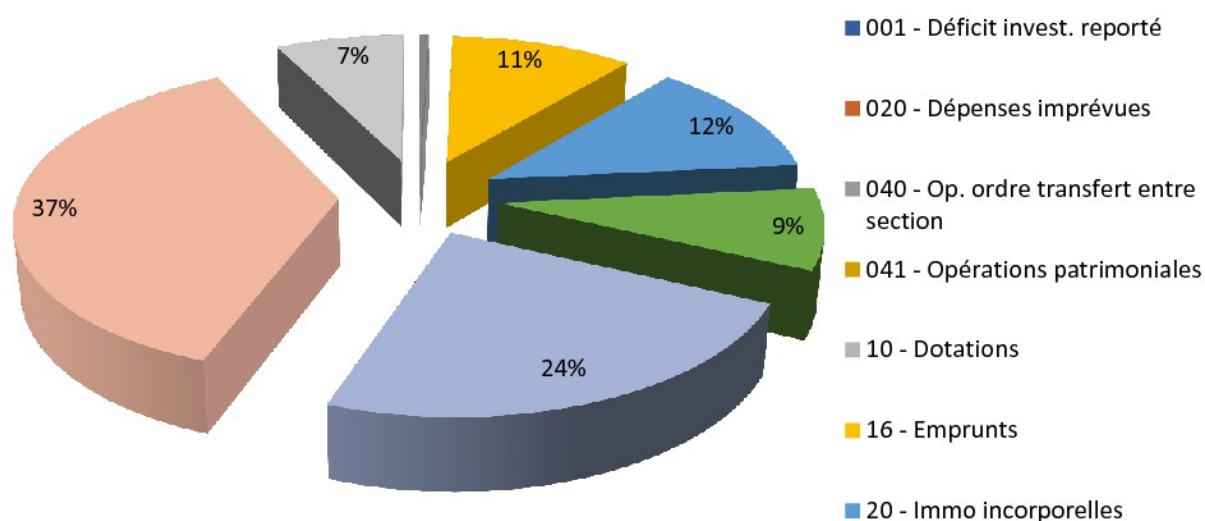
Le remboursement du capital de la dette reversé par Clermont Auvergne Métropole s'élève à 163 K€ pour l'année 2023.

B - Dépenses d'investissement

Le tableau et le graphique ci-après présentent les principales dépenses d'investissement :

INTITULÉ	Ch.	CREDITS PREVUS 2022	CRÉDITS OUVERTS 2023	BP 2024
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		7 907 179,89 €	8 052 323.59 €	4 037 985.20 €
Déficit Reporté	001			
Op. d'Ordre Transf. entre Section	040	17 820,00 €	346 900.41 €	20 000.00 €
Op. Patrimoniales	041	1 968 500,00 €	1 968 500.00 €	0.00 €
Emprunts et Dettes Assimilées	16	425 500,00 €	425 500.00 €	430 000.00 €
Immobilisations Incorporelles	20	736 358,30 €	726 358.30 €	496 395.21 €
Subv. d'Équipement Versées	204	181 021,00 €	346 021.00 €	343 433.16 €
Immobilisations Corporelles	21	3 915 490,87 €	3 787 843.88 €	951 703.10 €
Immobilisations en Cours	23		0,00 €	1 496 453.73 €
Dépenses imprévues	020	212 489,72 €	700.00 €	0.00 €
Dotations	10		500,00 €	
Autres Immob. Financières	27	450 000,00 €	450 000 €	300 000.00 €

Section d'Investissement - Dépense



Opérations d'ordre transférables entre sections (040)

Les amortissements des subventions sont inscrits dans ce chapitre.

Emprunts et dettes assimilées (16)

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 430 K€.

Immobilisations incorporelles (20) corporelles (21) et en cours (23).

Ces chapitres regroupent les grandes orientations envisagées pour 2024 :

Au titre de la rénovation du Groupe Scolaire Jean Zay figureront notamment :

- 144 200 € d'étude, AMO et contrôle SPS
- 1 200 000 € de travaux.

En faveur de la Jeunesse et de la petite enfance figureront notamment :

- 115 000 € pour l'aménagement d'un espace jeune dans le local « Espace Limagne »
- 18 000 € d'équipements pour les écoles, les classes et les services à la petite enfance
- 10 000 € pour l'aménagement du self participatif de la maternelle du Masage.
- 25 000 € pour l'installation d'une climatisation au multi accueil du Masage.

Au titre de la politique culturelle figurera un projet d'équipement du tremplin au titre de la diversification de sa programmation et le respect des normes inhérentes à ce type d'équipement pour 134 000 €

Au titre de la politique d'aménagement urbain et cadre de vie figureront notamment :

- 75 000 € pour le développement du réseau de vidéo protection sur 2024 (cf. AP/CP).
- 22 000 € pour les plantations d'arbres et arbustes
- 30 000 € pour des travaux de sécurisation sis rue des roches
- 25 000 € pour la création d'un WC public sis Maison de l'Europe.
- 12 000 € pour la gestion de l'Espace naturel Sensible de la Chataigneraie.

Au titre de la politique d'aménagement des équipements sportifs figureront notamment :

- 10 000 € pour la reprise d'étanchéité de vestiaire au gymnase de l'Artière.

Au titre de la politique rénovation énergétique et transition écologique figureront notamment :

- 12 500 € au titre des Audits liés au Décret Tertiaire.
- 20 000 € pour un appel à manifestation d'intérêt en vue d'installer des panneaux PV
- Le volet transition énergétique de la rénovation Jean Zay dont le montant sera connu après sélection du candidat.

Au titre de la modernisation des services figureront notamment :

- 5 000 € pour l'acquisition d'une imprimante tracer
- Plus de 20 000 € d'équipement des services techniques et espaces verts.
- 600 € pour l'acquisition un complément au progiciel de gestion du Conseil municipal permettant de dématérialiser les documents aux conseillers municipaux.

Subventions d'équipement versées (204)

Ce chapitre comprend l'Attribution de Compensation d'Investissement d'un montant de 106 K€ versée à Clermont Auvergne Métropole.

5 000 € sont renouvelés dans le cadre de la subvention d'équipement aux particuliers se portant acquéreurs de récupérateurs d'eaux de pluie ou de dispositif hydro économes.

Autres immobilisations financières (27)

Les charges financières dues à l'EPF SMAF dans le cadre des acquisitions foncières faites pour le compte de la commune sont inscrites dans ce chapitre et s'élève à 300 K€.

Restes à réaliser 2023

Le budget 2024 est construit en reprenant la somme de 977 026.20 € de RAR 2023.

ZOOM SUR LES AP/CP :

Ainsi que cela fut annoncé dans le ROB 2024, le projet de budget qui vous est envoyé est construit avec la création de 4 AP/CP permettant de voter des enveloppes globales d'investissement (Autorisation de programme dites « AP ») et leur déclinaison en fonction des exercices du budget (Crédits de paiements dits « CP »).

Lors du conseil municipal seront soumis au vote la création de ces 4 AP/CP qui à ce jour se définissent ainsi :

Acq. Pour Chemin vert / Chataigneraie = 45 000 €		
2024	2025	2026
15 000 €	15 000 €	15 000 €

Gestion de l'ENS de la Chataigneraie = 36 000 €		
2024	2025	2026
12 000 €	12 000 €	12 000 €

Schéma de vidéo protection = 115 000 €		
2024	2025	2026
75 000 €	20 000 €	20 000 €

Rénovation du Groupe Scolaire Jean Zay = 11 874 000 € *			
2024	2025	2026	2027
1 344 200 €	4 350 000 €	3 350 000 €	2 829 800 €

*L'AP/CP Jean Zay devra faire l'objet d'une redéfinition en fonction de l'offre qui sera retenue le 03 avril 2024.

CONCLUSION

Sur fond de transition vers la nomenclature comptable M57, le budget primitif 2024 est orienté vers la jeunesse. Il est le résultat d'une nécessaire maîtrise de la hausse des dépenses de fonctionnement due à l'augmentation des dépenses d'énergie (liée à la baisse des compensations apportées par l'Etat) ainsi qu'à l'inflation. Par une forte implication des services dans la recherche d'économie de fonctionnement, il relève le défi de la mise en place des politiques publiques définies dans le projet de mandat pour une ville plus harmonieuse dans son aménagement urbain et sachant offrir des services de proximité et de qualité à toute la population.

L'atteinte des objectifs politiques fixés par le mandat 2020-2026, dans un contexte économique extrêmement fluctuant, nécessite un pilotage financier prudent. Pour ce faire, la collectivité se dote d'un outil de gestion pluriannuelle des investissements avec les AP/CP.

La note de synthèse et le projet de délibération ont été présentés à la commission Finances et Vie économique du 11 mars 2024

Dès lors Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent, aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 12 015 157.06€
- Section d'investissement : 4 037 985.20 €

Animations, vie associative,
sportive, culturelle

Ville de Beaumont (63)

NOTE DE SYNTHÈSE N° 24-03-19- 11

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2024 EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS BEAUMONTOISES

Rapporteur : M. CUZIN

A Beaumont ce sont près de 80 associations et leurs équipes de bénévoles qui s'investissent au quotidien et contribuent de manière importante à la diversité et à la vitalité de l'offre d'activités dans les domaines culturels, sportifs, éducatifs, sociaux, humanitaires et environnementaux.

Dans le cadre de sa politique générale de soutien à la vie associative, la Ville de Beaumont encourage cette dynamique en mettant en œuvre plusieurs types d'accompagnement aux associations qui en font la demande, tant d'un point de vue administratif, technique ou logistique que financier. L'attribution de subventions permet aux associations de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative et de créer du lien social.

Dans un contexte budgétaire toujours difficile, la municipalité propose, pour l'année 2024, une enveloppe de crédits à hauteur de 270 000,00 €.

Il est précisé que les associations ont été informées des avantages en nature qui leur ont été accordés en 2022.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir voter, au titre de l'année 2024, l'enveloppe budgétaire globale allouée aux associations et de procéder à sa ventilation selon la répartition figurant dans le tableau joint en annexe, pour un montant global de 270 000,00 € et que les crédits soient inscrits au chapitre 65 du budget 2024.

La commission Animation, Vie Associative, Sportive, Culturelle s'est réunie en date du 8 mars 2024 afin d'étudier les dossiers déposés et a décidé de proposer la répartition figurant dans le tableau joint en annexe.

Projet de délibération

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2024 EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS BEAUMONTOISES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les associations,

Vu la réunion de la commission Animation, Vie Associative, Sportive, Culturelle, en date du 8 mars 2024,

Considérant que ce sont près de 80 associations qui contribuent chaque jour à la diversité et à la vitalité de l'offre associative dans les domaines culturels, sportifs, éducatifs, sociaux, humanitaires et environnementaux,

Considérant que la commune peut attribuer une subvention aux associations présentant un intérêt local.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** à l'exercice budgétaire 2024, l'octroi de subventions et leur versement aux associations, selon la répartition figurant dans le tableau joint en annexe, pour un montant de 270 000,00 €.

-**DE DIRE** que les crédits seront inscrits au chapitre 65 du budget 2024.

-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

Pour

Contre

Abstention

SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS BEAUMONTOISES 2024

Catégorie	Nom de l'association	Subvention accordée en 2023	Montant demande subvention 2024	Montant AEN 2022	Proposition 2024
Sport 1	Union Sportive Football Beaumontoise	38 000,00 €	45 000,00 €	57 850,00 €	38 000,00 €
Sport 1	Union Sportive Beaumont Basket	38 000,00 €	45 000,00 €	19 581,00 €	38 000,00 €
Sport 1	Rugby Club Beaumontois	15 000,00 €	32 000,00 €	11 647,00 €	10 000,00 €
Sous total Sport 1		91 000,00 €	122 000,00 €	89 078,00 €	86 000,00 €
Sport 2	I'm Bad Beaumont	1 000,00 €	2 000,00 €	1 240,00 €	2 000,00 €
Sport 2	Tennis Club Beaumontois	4 200,00 €	4 200,00 €	8 638,00 €	4 200,00 €
Sport 2	Volcanic Touch Rugby	250,00 €	4 500,00 €	5 866,00 €	2 000,00 €
Sport 2	Beaumont Athlétique Club (B.A.C)	2 000,00 €	2 000,00 €	29 789,00 €	2 000,00 €
Sous total sport 2		7 450,00 €	12 700,00 €	45 533,00 €	10 200,00 €
Sport 3	Association Beaumont Lutte (ABL)	4 200,00 €	4 500,00 €	443,00 €	3 750,00 €
Sport 3	Amicale Laïque Section Judo	1 500,00 €	4 200,00 €	1 500,00 €	2 800,00 €
Sport 3	Union Sportive Beaumontoise Karaté Do	2 600,00 €	2 600,00 €	723,00 €	2 800,00 €
Sous total sport 3		8 300,00 €	11 300,00 €	2 666,00 €	9 350,00 €
Sous total SPORT		106 750,00 €	146 000,00 €	137 277,00 €	105 550,00 €
Art, Culture, animation	As en Danse	2 000,00 €	4 000,00 €	2 279,00 €	2 000,00 €
Art, Culture, animation	Association Musicale Chantecler (école de Musique)	96 000,00 €	100 000,00 €	9 127,00 €	96 000,00 €
Art, Culture, animation	Collectif Romy	5 000,00 €	5 000,00 €	13 000,00 €	5 000,00 €
Art, Culture, animation	Formes et Couleurs	7 000,00 €	7 000,00 €	8 806,00 €	5 334,00 €
Art, Culture, animation	Amicale Laïque de Beaumont	1 500,00 €	2 000,00 €	479,00 €	2 000,00 €
Art, Culture, animation	Comité d'Animation de Beaumont	2 000,00 €	3 000,00 €	143,00 €	2 000,00 €
Sous total Art, Culture, Animation		113 500,00 €	121 000,00 €	33 834,00 €	112 334,00 €
Social	Comité des Oeuvres Sociales (COS) des agents territoriaux de la Ville de Beaumont et du CCAS	20 000,00 €	22 000,00 €	125,00 €	22 000,00 €
Social	Comité de Jumelage de Beaumont : Bobfingen et Russi	0,00 €	7 000,00 €	10,00 €	500,00 €
Social	Agora Beaumont Coup d'pouce	600,00 €	600,00 €	490,00 €	600,00 €
Social	Téléthon du Val d'Artière (par A Tout Coeur)	800,00 €	800,00 €	0,00 €	800,00 €
Sous total Social		21 400,00 €	30 400,00 €	625,00 €	23 900,00 €
Demande inférieur à 500€	Club Local des Jardiniers des Pays d'Auvergne de Beaumont	250,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Demande inférieur à 500€	Les Commerçants du Massage	500,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Demande inférieur à 500€	La Guinguette de l'Artière	250,00 €	500,00 €	10,00 €	500,00 €
Demande inférieur à 500€	Beaumont Pétanque	500,00 €	500,00 €	1 725,00 €	500,00 €
Demande inférieur à 500€	1ère Compagnie d'Archers d'Auvergne	250,00 €	250,00 €	158,00 €	250,00 €
Demande inférieur à 500€	Beaumont Force Athlétique et Musculation (B.F.A.M)	0,00 €	500,00 €	1 010,00 €	250,00 €
Demande inférieur à 500€	Vélo Sport Beaumontois	500,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Demande inférieur à 500€	Association Républicaine des Anciens Combattants Section Beaumont (A.R.A.C)	200,00 €	300,00 €	0,00 €	200,00 €
Demande inférieur à 500€	Fédération Nationale Anciens Combattants Algérie Tunisie Maroc - Section Beaumont (FNACA)	200,00 €	200,00 €	158,00 €	200,00 €
Demande inférieur à 500€	Comité des personnes âgées	0,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
Demande inférieur à 500€	Association sportive du Collège Molière - UNSS	450,00 €	500,00 €	17 761,00 €	500,00 €
Demande inférieur à 500€	Association de Parents d'élèves indépendants de Beaumont (APEI)	150,00 €	300,00 €	0,00 €	300,00 €
Demande inférieur à 500€	Rock'n Bike 63	250,00 €	500,00 €	121,00 €	500,00 €
Demande inférieur à 500€	Groupe Art Théâtre et Culture (G.A.T.E.C)	250,00 €	200,00 €	837,00 €	200,00 €
Demande inférieur à 500€	Le Tarot des Volcans	300,00 €	300,00 €	164,00 €	300,00 €
Demande inférieur à 500€	SOLMIREDO	0,00 €	450,00 €	0,00 €	250,00 €
Demande inférieur à 500€	Beaumont de Fil en Aiguille	0,00 €	500,00 €	62,00 €	250,00 €
Demande inférieur à 500€	MALI-CE	250,00 €	300,00 €	0,00 €	250,00 €
Sous total demandes inférieur à 500 euros		4 300,00 €	7 100,00 €	22 006,00 €	6 250,00 €
Total global		245 950,00 €	304 500,00 €	193 742,00 €	248 034,00 €
	1ere demande de subvention = 250 euros				
Budget subvention 2024		270 000,00 €			
Reliquat pour demande de subvention exceptionnelle 2024		21 966,00 €			

Grands travaux et Aménagement du territoire

Ville de Beaumont (63)

NOTE DE SYNTHÈSE N° 24-03-19- 12

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES DE CESSION D'UNE EMPRISE DE 610 m² DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BB n°270(A)

Rapporteur : Mme LECHEVALLIER

La Commune est propriétaire d'une parcelle non bâtie cadastrée section BB n° 270, d'une contenance totale de 5 715m², située rue de la Cerisaie, lieu-dit « Montpoly », à Beaumont.



Cette parcelle est située en zone Naturelle (N) du PLU de Beaumont, correspondant à « une zone naturelle à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur caractère d'espaces naturels ».

De plus, cette parcelle est concernée par une trame de risque de mouvement de terrain issue des études du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de l'agglomération Clermontoise approuvé par délibérations en 1994 et 1995 et reprise dans le SCOT du Grand-Clermont, ce dernier faisant état de présomption d'instabilité faible ou mal connue.

Par courrier en date du 28 août 2022, Madame et Monsieur THOMAS ont manifesté leur souhait d'acquérir une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée section BB n°270, correspondant au rocher qui affleure leur propriété, terrain escarpé et difficile d'accès, afin d'en assurer un entretien régulier (l'accès étant plus facile depuis leur propriété). Cette emprise correspond à une bande de 610m².

La valeur vénale de ce terrain a été estimée par le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme à 7,50€/m² €, suivant avis N° 2023-63032-08726 du 13 mars 2023, prorogé par avis N° 2024-63032-13480. Les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Par courrier en date du 26 février 2024, Monsieur et Madame THOMAS ont confirmé leur intention d'acquérir cette emprise selon ces conditions.

Projet de délibération

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES DE CESSION D'UNE EMPRISE DE 610 M² DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BB N°270(A)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les Articles L. 2241-1 et suivants, et L. 2122-21 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/12/2005, la modification n°1 approuvée le 10/03/2010, la modification simplifiée n° 2 du 01/02/2012, la modification n° 3 du 14/11/2012, la modification n°4 approuvée le 22/10/2014, modification simplifiée n° 5 approuvée le 10/11/2017 et la révision n°1 approuvée le 01/04/2022 ;

Vu l'arrêté du 05 décembre 2016 relatif à la consultation des Domaines ;

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme sur la valeur vénale N°2023-63032-08726 du 13 mars 2023, prorogé par avis N°2024-63032-13480 ;

Vu les courriers de Monsieur et Madame THOMAS en date du 28 août 2022 et du 26 février 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Grands Travaux et Aménagement du territoire en date du 05 mars 2024.

Considérant le souhait de Madame et Monsieur THOMAS d'acquérir une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée section BB n°270, propriété communale appartenant au domaine privé communal ;

Considérant que ce terrain correspond à un rocher qui affleure leur propriété, terrain escarpé, difficile d'accès et d'entretien ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la vente d'une emprise de 610m² de la parcelle cadastrée section BB n°270 à Monsieur et Madame THOMAS au prix de 7,50€/m², soit 4 575€ (frais d'acte et de géomètre à la charge de l'acquéreur).

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Pour

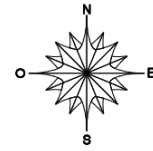
Contre

Abstention

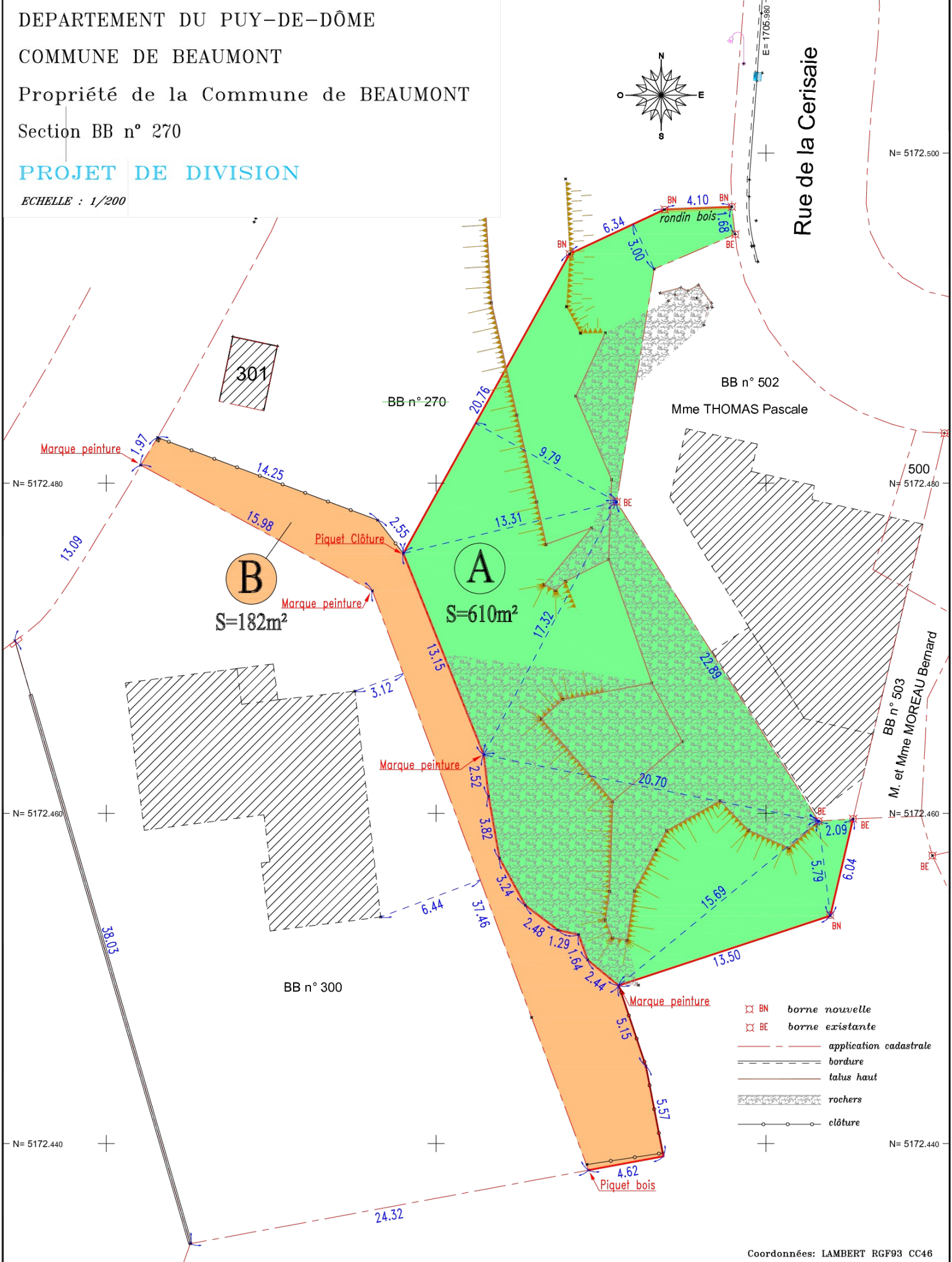
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
 COMMUNE DE BEAUMONT
 Propriété de la Commune de BEAUMONT
 Section BB n° 270

PROJET DE DIVISION

ECHELLE : 1/200



Rue de la Cerisaie



- borne nouvelle
- borne existante
- application cadastrale
- bordure
- talus haut
- rochers
- clôture

Coordonnées: LAMBERT RGF93 CC46



Cabinet BISIO et ASSOCIES
 Géomètres-Experts
 33, Avenue de l'Europe
 63110 BEAUMONT
 TEL 04.73.26.24.00
 MAIL cabinet.bisio@wanadoo.fr

Référence: 59 23.1.076
 Plan N°: 231076PRO2.dwg
 le 20/12/2023 AR

Questions diverses
